

Evaluer le décret inscriptions ? Quelques éléments de réflexion pour tenter d'y voir plus clair

1. Dans les débats relatifs à l'enseignement en Communauté française, beaucoup de confusions découlent de la difficulté à **distinguer les objectifs d'une politique et les moyens concrets mis en œuvre pour les atteindre**

Dans le cas qui nous occupe, à la question de savoir si le décret inscription est le bon moyen pour atteindre plus de mixité sociale, la ministre répond systématiquement en confondant objectifs et moyens ; elle ne répond donc pas à la question posée, tout en faisant croire qu'elle y répond : subtil... Sa réponse est du style : « C'est un bon décret, parce que personne ne conteste les objectifs, parce qu'il met en lumière des pratiques inadmissibles¹, et qu'il faut lutter contre ces pratiques ». Il ne fallait pas un décret de plus pour connaître et combattre ces pratiques. Plus subtil encore, cette réponse fait passer les adversaires du décret comme des adversaires des objectifs poursuivis, et donc comme des partisans de la sélection, de l'élitisme, de la dualisation... ce qui est faux ! Il y a lieu de distinguer les débats. La question précise, à laquelle on n'a pas de réponse ministérielle pour l'instant, est celle-ci : la dualisation a-t-elle diminué ou augmenté du fait de cette « loterie » du 30 novembre, et de tout ce qui y est lié ?

2. **Evaluer**, c'est suivre une séquence logique, **sans raccourcis** :

Se rappeler la situation initiale, les objectifs poursuivis, les mesures possibles et les mesures sélectionnées, cibler la ou les mesures à évaluer, observer la situation résultante, après mise en application, et voir si le choix des moyens s'est avéré judicieux pour atteindre l'objectif : les inscriptions après décret témoignent-elles d'une augmentation sensible de la mixité sociale.

Dans cette recherche, il faut prendre en compte tous les faits, et pas uniquement les faits médiatiques, par exemple les files d'attente. Ce décret a aussi entraîné les « non files », et une multitude de drames humains, dans les files, sans doute, mais bien plus encore à l'abri des caméras, chaque fois qu'un parent, qu'un élève se voyait traité de simple numéro dans la liste d'attente. Evaluer correctement implique donc d'y associer toutes les écoles, ou, au moins, tous les types d'écoles, des « sanctuaires » aux « ghettos », en passant par les « intermédiaires » et pas seulement les « 15 écoles » !

¹ Cette mise en évidence ne fait partie des objectifs annoncés.

Il y a lieu aussi d'intégrer que « tout se joue après le 30 novembre » ; le cabinet Arena fait passer le message que quelques rencontres avec quelques directeurs suffiront à mettre en évidence les dysfonctionnements et à apporter quelques corrections cosmétiques. Or, les problèmes ne sont pas de simples dysfonctionnements, mais les conséquences inéluctables et prévues du décret.

Aux difficultés déjà rencontrées, il faut ajouter tout ce qui nous attend. A tous les échelons de ce qui s'assimile à la hiérarchisation des écoles, il va falloir faire face à une multitude d'effets en cascade, effets différenciés selon le rang occupé. Comment et quand vont réagir les parents d'élèves non encore inscrits, ou sur liste d'attente ? Comment et quand les directions vont-elles être informées des inévitables désistements, et comment pourront-elles en gérer les conséquences, en sachant notamment que les rappels sur liste d'attente sont obligatoires jusqu'au 30 septembre ? Quelles décisions les directions devront-elles prendre pour la constitution précise des classes et l'affectation des élèves (1C, 1B, 1S ?), quand les résultats de juin seront connus, si les prévisions chiffrées et désormais cadencées ne se vérifient pas ? Comment les commissions d'aide à l'inscription, constituées de bénévoles pour l'enseignement libre, vont-elles gérer l'afflux de demandes de parents désemparés ? Comment les directions et les équipes pédagogiques vont-elles pouvoir construire en septembre le triangle de la confiance « Ecole – Elève – Parents », dont les bases étaient préalablement jetées lors de l'inscription, quand cette dernière se réduit à un acte administratif, et quand les parents et l'élève sont réduits à un numéro dans un registre ?

Une bonne évaluation se doit de prendre en compte plusieurs points de vue, et notamment, celui

- ✓ des directions, sur le plan de l'organisation, et, plus fondamentalement, de la conception, dégradée par le décret, du processus de l'inscription en ce compris l'adhésion à un projet éducatif et pédagogique ;
- ✓ des équipes pédagogiques, qui se voient évaluées ou dévaluées, au vu de la longueur de la file d'attente de leur école ;
- ✓ des parents, de tous les parents, y compris ceux qui ne sont pas présents au devant de la scène, qui ne sont pas fédérés dans les associations de parents, qui sont sans voix, alors qu'ils sont théoriquement les bénéficiaires potentiels d'un processus qui les dépasse généralement ;
- ✓ des élèves de 6^{ème} primaire, insécurisés par le stress des adultes, parents et enseignants, mis dans l'impossibilité de construire un projet par rapport à l'école secondaire quand ils se savent inscrits sur 2 voire 3 listes d'attente.

3. Pour que cette évaluation soit correcte, il y a lieu également de **dénoncer les approximations de la ministre et du cabinet Arena, et plus largement, des médias.**

Comme le montrent plusieurs enquêtes, le nombre d'écoles concernées par les files, est bien supérieur aux chiffres initialement avancés dans la presse, sur base des informations officielles.

Le fait de limiter le problème à celui des files, en en minimisant le nombre, est un raccourci dangereux, parce qu'il laisse à penser que partout ailleurs, cela s'est bien passé, et parce qu'il fait l'impasse sur tous les problèmes à venir.

Faire porter la responsabilité des files, de la désorganisation, de l'engagement d'étudiants...et d'autres « effets pervers » sur les parents, ou sur les directions d'école, plutôt que sur le décret lui-même, correspond à une simplification de la réalité, qui détourne l'attention des vraies responsabilités.

L'accusation de pratiques discriminatoires dans « une (des ?) école(s) de Bruxelles qui scolarise moins de 1% d'immigrés » relève du même procédé simplificateur, voire diffamatoire pour toutes les écoles qui ne correspondent pas à cette affirmation ; sans vouloir faire de l'angélisme (il y a sans doute des pratiques discriminatoires), comment peut-on réduire le problème de la non mixité sociale

- ✓ à un exemple caricatural, jetant ainsi la suspicion sur toutes les écoles dites élitistes ?
- ✓ au simplisme de l'analyse, qui gomme toutes les autres raisons de la dualisation, indépendantes de la volonté des directions d'écoles. Quand fera-t-on un inventaire sérieux de tous les facteurs qui contrecarrent la réelle mixité sociale, dans la société, la ville, les quartiers, et enfin dans les écoles ?

Faire croire que le fait d'ajouter 1000 enseignants dans le fondamental est une preuve que le gouvernement prend des mesures pour favoriser la mixité sociale est un leurre : pour que cette mesure ait des chances de lutter contre la dualisation, il aurait fallu la moduler, et mettre plus d'enseignants dans les écoles défavorisées ! Si l'on augmentait tous les traitements d'un même montant, en quoi réduirait-on les écarts de revenus ?

La comparaison (simpliste parce qu'elle n'est pas contextualisée) avec l'enseignement néerlandophone, où le « même décret inscriptions ne pose pas de problèmes » nous amène à poser trois questions : le décret est-il le même ? Ne pose-t-il vraiment aucun problème ? Le contexte est-il le même ? A cette dernière, il faut répondre non, notamment pour deux raisons : la dualisation n'est pas aussi marquée, et les investissements, en particulier dans « les écoles défavorisées », sont bien plus importants.

Au-delà de la polémique, le discours officiel réduit de façon pernicieuse la problématique de l'enseignement à un marché, dont on observe et stigmatise les pratiques dites inadmissibles de certains agents (parents, directeurs d'école...) qui pervertiraient les lois de ce marché, et où les classements sont aisés, sur une

échelle de rentabilité, ici appelée efficacité. Où sont passées les questions de fond, relatives

- ✓ à la qualité des relations pédagogiques, des projets éducatifs ?
- ✓ à la richesse des diversités d'approche, liée à la liberté des équipes pédagogiques ?
- ✓ au respect et à la valorisation du travail sur le terrain ?

Trop souvent, les écoles de l'enseignement libre sont ciblées comme les principales, voire les seules à viser l' « élitisme ² », et donc, le 30 novembre, à avoir provoqué les files et les comportements de parents, qualifiés par d'aucuns de « honteux ». La vérité est autre, pour deux raisons au moins :

- ✓ certaines écoles d'autres réseaux sont tout aussi « élitistes », et ont provoqué les mêmes files et les mêmes réactions de parents ;
- ✓ pourquoi ne dit-on pas aussi que beaucoup d'écoles de l'enseignement libre se trouvent au cœur des quartiers défavorisés, scolarisent les publics les plus démunis, font partie des écoles à discrimination positive ; un travail énorme, de qualité, trop peu reconnu, y permet à des jeunes, dont beaucoup ont été victimes de processus de relégation, de bénéficier de véritables ascenseurs sociaux.

Les files ont disparu, les inscriptions sont terminées, l'évaluation peut être faite et clôturée dans 15 jours... S'il suffit de trouver un mécanisme qui supprimerait ces files d'attente, alors oui, l'évaluation peut être rapidement bouclée. C'est apparemment ce que vise Madame Arena, en convoquant par petits groupes « les directeurs », dont elle aura beau jeu de dire qu'elle les a consultés : ces directeurs invités sont uniquement issus des écoles dites « élitistes ». Mais c'est tout à fait insuffisant si l'on veut évaluer l'ensemble du processus, dans toutes les écoles, et avec toutes les conséquences. Cette évaluation globale nécessiterait la consultation de tous les directeurs, via leurs organisations représentatives, avec même une priorité pour les directions d'écoles à discrimination positive, qui pourraient être les porte parole des « parents sans voix ».

L'ambition politique devrait prendre en compte les réalités sociologiques : le changement (en particulier l'augmentation de la mixité sociale) ne se décrète pas d'en haut, sans travail de fond impliquant les acteurs de terrain ; il se décrète éventuellement en même temps qu'apparaissent les premiers effets concrets de ce travail de fond, de façon à les amplifier !

4. **L'école n'est pas toute seule ³** : il convient donc **d'élargir le cadre du débat**, pour se donner les chances de trouver les moyens adéquats et concertés avec d'autres instances. Voici, parmi d'autres, trois pistes...

Placer la dualisation dans le contexte social, urbanistique, et prendre des mesures en dehors de l'école, pour tenter de lutter contre la dualisation des quartiers. Des recherches fort intéressantes, mais trop peu exploitées, ont déjà

² Ce terme est mis entre guillemets car il est compris ici comme péjoratif, condamnable, alors que cette notion devrait être sérieusement nuancée.

³ Titre d'un ouvrage de la Fondation Roi Baudouin

été menées, notamment par l'observatoire de la santé et du social de la région bruxelloise.

Travailler beaucoup plus sur l'offre, de façon à rendre un maximum d'écoles attractives, notamment en développant les mécanismes de subventionnement différencié, et en valorisant davantage le travail effectué dans les écoles à discrimination positive.

Reconnaître et prendre en compte la diversité des écoles, sans se limiter à un classement hiérarchique : ce qui fait la spécificité d'une école, c'est bien plus son projet éducatif, la façon de travailler et d'accompagner l'élève... que son prétendu niveau.

5. L'enseignement peut-il se réduire à une logique de marché ?

Vouloir réguler un marché en ne jouant que sur un petit paramètre entraîne inmanquablement une multitude d'effets pervers, du fait que les « agents » vont s'adapter aux nouvelles conditions de façon à tendre vers un nouvel équilibre offre-demande. Or, les nouvelles conditions créées par le décret sont les suivantes : diminution artificielle de l'offre, du fait que tout se concentre sur le même moment ; augmentation artificielle de la demande, vu la forte croissance du nombre de multiples inscriptions ; le « prix » (au sens propre comme au sens figuré) de l'inscription ne peut faire qu'augmenter. Y a-t-il un exemple de marché où l'augmentation du prix favorise les moins nantis... ?

Comment la ministre et les partisans « idéologiques » de ce décret peuvent-ils ignorer la contradiction entre l'**objectif égalitaire** du décret, et **ses effets très largement inégalitaires**, quant aux chances d'accéder aux bonnes places dans les bonnes files des bonnes écoles ? De nombreux directeurs ont passé et passent encore leur temps à entendre des personnes en difficulté, pour toutes sortes de raisons, et dont les enfants sont, pour l'instant, non inscrits. Plusieurs collègues directeurs observent, à ce stade des inscriptions enregistrées, que la mixité sociale qu'ils connaissaient a diminué, non du fait de leurs pratiques discriminatoires, mais du fait du décret. Ce dernier a, selon l'expression de Paul Hermant, « libéralisé l'égalité », sans réaliser que « le marché est plus fort que l'égalité ».

Beaucoup de directeurs et d'enseignants sont tristes et très inquiets, parce que, dans les équilibres, à construire, le quantitatif l'emporte sur le qualitatif, le marché sur la pédagogie, la relation contractuelle sur la relation humaine, la méfiance sur la confiance, l'approche administrative et juridique sur l'approche pédagogique, le système sur l'élève, la contrainte sur la liberté...

Pour terminer, osons un trait d'humour : nous n'avons plus besoin d'enquête PISA ou de questionnaires type Test Achat, pour éclairer les parents et le législateur : la qualité d'une école est tout à fait mesurable, tous les 30 novembre, selon plusieurs indicateurs objectifs : il suffit de compter, par exemple,

- ✓ le nombre de personnes qui font la file d'attente ;
- ✓ la durée d'attente ou le nombre de nuits ;
- ✓ l'heure exacte d'inscription du premier sur la liste d'attente ;
- ✓ le nombre d'inscrits sur la liste d'attente en fin de journée ;
- ✓ les tarifs étudiants pratiqués...

François SKA
Adresse courriel

Directeur
fska.2087@ens.irisnet.be